

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le mercredi 3 juillet 2019, en séance publique, à 20 heures, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2019.

Information sur le sinistre du bâtiment situé 3 place des Merciers - « Chez la Mère Pourcel »

1. FINANCES - Budget Ville 2019 - Reconstruction du monument historique de la Mère Pourcel - Ouverture d'une opération en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
2. FINANCEMENTS EXTERNES - Ouverture d'une souscription publique pour la reconstruction de la maison de la Mère Pourcel suite à l'incendie
3. FINANCEMENTS EXTERNES - Financement de l'accueil boutique du château
4. FINANCEMENTS EXTERNES - Adhésion à l'Association Française de Fundraisers
5. BIBLIOTHEQUE - Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques (FRAB)
6. ATTRACTIVITE - Mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable pour soutenir les commerçants impactés par les travaux du quartier de la gare
7. CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'un emploi tripartite pour DINAN ARMOR JUDO
8. POLITIQUE DE LA VILLE - Cofinancement du poste d'adulte relais
9. DOMANIALITE - Convention financière entre la Ville et la Gendarmerie pour la prise en charge des frais d'hébergement des renforts de gendarmerie pendant l'été 2019
10. AFFAIRES GENERALES - Protocole d'accord - Travaux de réparation d'un mur situé au 25, rue du Petit Fort - Parcelle AH 23
11. FINANCES - Cession de bien mobilier

12. CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Fait en l'hôtel de ville de Dinan,
Le 27 juin 2019

Le Maire,
Didier LECHIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Lechien', written over a horizontal line.

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mercredi 3 juillet 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 27 juin 2019.

Membres en exercice : 53

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN (Maire), M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme DESPRES, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, M. de POMMEREAU, M. BRAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. PASINO (pouvoir à Mme LE GUIFFANT), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. ORHANT (pouvoir à M. DERU), Mme DESRAME (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M. FORGET (pouvoir à M. BRAULT), Mme LAISNE (pouvoir à M. BERTIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à Mme MISSIR), M. CROCHETTE (pouvoir à M. DEGRENNE).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LE ROUX, Mme BEDEL, Mme RIO, Mme COURDAVAULT, M. SEGARD.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose M. SACHET comme secrétaire de séance.

M. SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire donne quelques informations.

M. le Maire fait tout d'abord un point sur l'avancée du chantier de la maison de la Mère Pourcel, suite à l'incendie du 23 juin dernier. Il remercie les pompiers, les gendarmes, les services municipaux ainsi que les différents intervenants sur le chantier pour leur action rapide et efficace.

Une réunion de travail est prévue pour les élus, le vendredi 12 juillet, avec M. Amiot, Architecte en chef des Monuments historiques.

M. le Maire informe ensuite le conseil municipal que le Président du Sénat, M. Gérard LARCHER, sera présent à Dinan le vendredi 23 août. A cette occasion, une plaque reprenant les noms des donateurs pour la reconstruction des remparts sera dévoilée. Une réunion sera organisée avec l'ensemble des maires du département à la suite de cette manifestation. Les membres du conseil municipal de Dinan y seront conviés.

M. le Maire annonce que la candidature de la ville a été retenue pour l'appel à projet « Cœur de ville dynamique », à hauteur de 940 000 €. M. le Maire remercie les agents et les élus qui ont mené à bien ce dossier.

M. le Maire présente enfin M. CUESTA, directeur du Groupe hospitalier de territoire Rance Emeraude, qui est présent afin d'échanger avec les élus sur la suspension provisoire de l'activité accouchements de la maternité de Dinan cet été. Celui-ci est accompagné du Dr HOUNGBEDJI, gynécologue obstétricien.

La discussion entre M. CUESTA, le Dr HOUNGBEDJI, M. FORGET, M. BERTIER, M. DERU, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MEAL, M. DEGRENNE, Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

M. le Maire s'étant absenté un instant, Mme MEAL demande s'il y a des remarques sur le relevé de décisions du 4 juin 2019. Le relevé est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES - Budget Ville 2019 – Reconstruction du monument historique « Maison dite de la Mère Pourcel » – Ouverture d'une opération en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De créer l'opération en AP/CP 201957 « Reconstruction du monument historique Maison dite de la Mère Pourcel » comme suit :

201957 - RECONSTRUCTION DU MONUMENT HISTORIQUE MERE POURCEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants programmation pluriannuelle initiale	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €

2. D'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Ville 2019 comme suit :

Investissement	imputation	dépenses	
		diminution de crédits	augmentation de crédits
création de l'opération 201957 - ouverture de crédits de paiement	201957		100 000,00 €
Transfert de crédits des dépenses imprévues vers l'opération 201957	020	-100 000,00 €	

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. BOBIGEAT, Mme MEAL, Mme PARIS, M. BRAULT, et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 - FINANCEMENTS EXTERNES - Ouverture d'une souscription publique pour la reconstruction de la maison de la Mère Pourcel suite à l'incendie

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (M. FORGET) d'autoriser M. le Maire à signer la convention de souscription relative à la campagne portée par la Fondation du patrimoine « Plus Jamais ça ! ».

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme BEASSE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - FINANCEMENTS EXTERNES - Financement de l'accueil boutique du château

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (M. BERTIER et M. BRAULT) :

1. De valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus.
2. D'approuver le soutien financier de l'Etat à hauteur de 65 000 € au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux.
3. D'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Mme MISSIR, M. FORGET et Mme BRIEC-LAME ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. DERU, Mme PARIS, M. BERTIER et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - FINANCEMENTS EXTERNES - Adhésion à l'Association Française de Fundraisers

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Dinan à L'Association Française des Fundraisers (AFF) sise 14 rue de Liège, 75009 PARIS.
2. La dépense en résultant, d'un montant de 84 € pour l'année 2019, est inscrite au budget Ville.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme BEASSE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 - BIBLIOTHEQUE - Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques (FRAB)

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver la sollicitation, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, d'une subvention pour l'acquisition de six dessins de Félix Benoit, au titre du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - ATTRACTIVITE - Mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable pour soutenir les commerçants impactés par les travaux du quartier de la gare

Rapporteur : Maxime SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la mise en place de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) relative aux travaux réalisés dans le cadre du projet Gare ;
2. De désigner 5 élus afin de représenter la commune nouvelle dans la CIA (ainsi que 5 suppléants) :
 - Titulaires : M. FORGET, M. BERTIER, M. SACHET, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE.
 - Suppléants : Mme MISSIR, M. BONENFANT, M. BRUNET, M. BADOUAL, Mme MEAL.
3. D'approuver le règlement proposé.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. DERU, M. de BELLEVUE, Mme MISSIR, M. SACHET, M. BADOUAL, M. BOBIGEAT, M. HELLIO et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'un emploi tripartite pour DINAN ARMOR JUDO

Rapporteur : Matthieu JOUNEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création d'un emploi tripartite pour Dinan Armor Judo entre l'association, Dinan Agglomération et les communes Dinan, Plancoët, Plélan le Petit et Evran.
2. D'autoriser M. le Maire à signer la convention qui reprendra l'ensemble des engagements.

La discussion à laquelle prirent part M. JOUNEAU, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°8 - POLITIQUE DE LA VILLE - Cofinancement du poste d'adulte relais

Rapporteur : Stéphanie MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à solliciter de Dinan Agglomération une participation financière pour le poste d'adulte relais et à signer la convention de partenariat correspondante.

Affaire n°9 - DOMANIALITE - Convention financière entre la Ville et la Gendarmerie pour la prise en charge des frais d'hébergement des renforts de gendarmerie pendant l'été 2019

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le projet de convention de participation financière devant intervenir entre la Ville et la Gendarmerie Nationale, en vue de rembourser les frais engagés par cette dernière au titre de l'hébergement des renforts estivaux de gendarmes du 1er juillet au 31 août 2019.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention. La dépense en résultant est inscrite au budget Ville 2019, en section Fonctionnement – nature 62878.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n° 10 - AFFAIRES GENERALES - Protocole d'accord - Travaux de réparation d'un mur situé au 25, rue du Petit Fort - Parcelle AH 23

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver les conditions prévues dans le protocole d'accord entre Mme RONSSERAY, la Ville et la SAS LEFEVRE, à savoir la prise en charge par la ville de Dinan du tiers des frais de remise en état du mur situé sur la parcelle AH 23 soit la somme de 1 634,54 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ce protocole d'accord.

Affaire n° 11 - FINANCES - Cession de bien mobilier

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser M. le Maire à céder le bien mobilier suivant :
 - un camion benne de marque Iveco, répertorié à l'inventaire sous le numéro 2007103 (année d'acquisition : 2007), pour le montant de 5 327 €.
2. D'autoriser M. le Maire à signer les actes associés à cette cession, notamment émettre le titre de recette.

3. De sortir le bien de l'actif de la Ville.

Affaire n°12 - CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal, depuis avril 2019.

Numéro	Date	Objet	Exécutoire le
2019/04	19/03/2019	Tarifs 2019 - Centre technique municipal	28/03/2019
2019/05	19/03/2019	Tarifs 2019 - Culture Journées européennes des Métiers d'art	28/03/2019
2019/06	28/03/2019	Avenant pour la régie Droits de déménagement	01/04/2019
2019/07	29/03/2019	Avenant pour la régie Droits de place	01/04/2019
2019/08	29/03/2019	Avenant pour la régie Musée Yvonne Jean Haffen	01/04/2019
2019/09	03/04/2019	Avenant pour la régie Menues dépenses de l'hôtel de ville	05/04/2019
2019/10	28/03/2019	Aménagement de l'éclairage public projet Gare - 1 ^{ère} phase	04/04/2019
2019/11	28/03/2019	Aménagement de l'éclairage public projet Gare - 2 ^{ème} phase	04/04/2019
2019/12	28/03/2019	Illumination de la Gare	04/04/2019
2019/13	02/05/2019	Avenant N°1 Création d'une régie de recettes : expositions	07/05/2019

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 23 heures.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 3 JUILLET 2019**

M. Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Didier LECHIEN (Maire)

Avant de commencer, quelques informations.

Compte-tenu de l'actualité, j'ai demandé au directeur du groupement hospitalier de territoire (GHT), M. Cuesta, ainsi qu'au chef de service de la maternité de Dinan d'être présents ce soir afin de vous préciser les décisions qui ont permis de présider à la suspension des accouchements à Dinan et de vous répondre à toutes les questions que vous vous posez. Avant cela, car nous attendons le responsable de la maternité qui est en intervention, je vais vous donner quelques informations sur l'actualité.

Je vais tout d'abord revenir sur l'incendie du 23 juin dernier. Tôt les Dinannais se sont réveillés avec le dramatique spectacle de la Mère Pourcel en flamme. Une des plus vieilles maisons de la ville, sinon la plus ancienne, maintes fois photographiée... Acquisée dans les années 30 par la Ville, cette maison est un emblème de notre patrimoine et elle appartient à notre univers commun et personnel. Nous passions devant elle, parfois sans la voir, mais nous savions qu'elle était là. Vigie discrète de l'histoire de notre ville. Aujourd'hui, sa façade bouleversée nous dévaste. Tout au long de cette funeste journée, alors qu'un pesant silence s'abattait sur la ville, et dans les jours qui ont suivis, nous avons tous été frappés par l'émotion des Dinannais et par les nombreux témoignages de soutien et de sympathie que nous avons reçus les uns, les autres, d'amis, de personnalités, d'anonymes, de visiteurs amoureux de la Ville. Nous pouvions mesurer combien le lien qui unit les Dinannais à cette maison et au-delà au patrimoine dinannais, est un lien puissant et profond fait de fierté et de proximité.

Je veux, au nom du conseil municipal, remercier les sapeurs-pompiers qui ont encore une fois ont été exemplaires. A force de courage, de compétence, d'engagement, ils ont, dans des conditions périlleuses, évité que le feu ne se propage à l'ensemble du quartier et que des vies ne soient perdues. La ville de Dinan sait ce qu'elle leur doit.

Je veux aussi remercier les forces de la gendarmerie, de la police municipale, les services de la ville qui très tôt ce dimanche matin, se sont mobilisés, parfois spontanément et qui gèrent depuis le sinistre, les assurances, les relogements, les relations avec la Fondation du patrimoine, les relations avec les riverains et les commerçants. Un grand merci aussi aux services de la DRAC, au conservateur du patrimoine Henri Masson, à Denis Lefort architecte des bâtiments de France, à Christophe Amiot architecte en chef des monuments historiques qui nous ont accompagnés dès dimanche matin pour aider les sapeurs pompiers à faire les choix opportuns.

Un grand merci aussi à l'entreprise ART présente dès dimanche soir et qui depuis fait preuve d'une redoutable efficacité pour protéger le site et évacuer les décombres. Ce soir, j'ai une pensée forte pour les restaurateurs et leurs salariés qui en quelques heures ont perdu leur outil de travail ainsi que leurs effets personnels. Je pense aussi aux habitants des immeubles voisins qui ont dû quitter leurs logements, aux commerçants de ce quartier qui ont été pour la deuxième fois en quelques années impactés et qui malgré ces épreuves tiennent bon parce qu'ils aiment leur métier et qu'ils aiment Dinan. A toutes et tous, je veux leur exprimer notre soutien et notre solidarité.

La Ville mobilisera tous les moyens pour leur permettre de surmonter cette épreuve difficile. Victor Hugo écrivait « *les grands édifices comme les grandes montagnes sont l'ouvrage des siècles, le temps est l'architecte, le peuple est le maçon* ». Un monument, telle est sa grandeur, est parfois le trait

d'union entre des histoires. Après l'effondrement du rempart de la rue du Général de Gaulle en 2015, l'incendie de la rue de la Mittrie en 2017, l'incendie du parking du centre historique en 2018, l'incendie qui vient de ravager la Maison de la Mère Pourcel rentre dans la série noire des grands désastres qu'a connu notre ville mais il fera aussi partie de ces désastres symboliques qui ne peuvent faire oublier les désastres silencieux, engageant des vies humaines et dont nous sommes aujourd'hui les témoins atterrés. Je pense en cet instant au jeune étudiant au CFA qui à l'occasion d'une rixe a perdu la vie.

Ce soir l'engagement que je prends, c'est que nous reconstruirons la maison de la Mère Pourcel. Ce chantier devra être exemplaire par sa qualité et son côté pédagogique. En mobilisant les hommes de l'Art, les entreprises spécialisées, il sera l'occasion de faire découvrir aux jeunes générations, à commencer par les enfants de nos écoles, de découvrir les techniques de construction de la fin du Moyen-Age. Pour tous les amoureux du patrimoine, ce chantier sera ainsi une vitrine de tout notre savoir-faire dont notre pays et notre ville peuvent être fiers. Cela nous le devons à ceux qui ont construit la Mère Pourcel, mais plus encore à ceux qui demain habiteront notre ville et aurons la responsabilité de l'entretenir et de faire vivre son patrimoine. Le 12 juillet prochain, je réunirai l'ensemble du conseil municipal pour une réunion avec Christophe Amiot, architecte des Monuments historiques, ce sera l'occasion de travailler sur l'accompagnement de la reconstruction et sur l'avenir de ce bâtiment emblématique.

Je voudrais faire le point sur quelques éléments importants. Sur le plan de circulation tout d'abord, qui a été mis en place dès lundi avec l'accord des commerçants et qui permet notamment de traverser intramuros pour les riverains et les livraisons. Un courrier a été distribué à l'ensemble des commerçants et riverains. Le périmètre de sécurité a été décidé en concertation avec les sapeurs pompiers et mis en place par les services municipaux. Les halles ont pu rouvrir mardi matin. L'objectif est de rouvrir la rue de la Chaux le plus rapidement possible, mais pour le moment les pompiers ne le souhaitent pas tant qu'il existe un risque d'éboulement. Pour ce qui est du déblaiement, les actions se poursuivent, la souche de cheminée a été déconstruite, elle ne présente plus à ce jour de danger. Les poutres les plus dangereuses n'ont pas encore pu être toutes retirées. Je vous invite à assister à ces enlèvements de poutres qui sont très impressionnants avec du matériel qui ne l'est pas moins. L'ensemble des éléments retirés seront stockés au théâtre Sarajevo. Actuellement huit employés sont sur place tous les jours du lundi et samedi. Un charpentier est sur place pour répertorier l'ensemble des pièces de bois et pour les trier. Nous avons récupéré l'ensemble des contacts des riverains et commerçants afin de pouvoir leur communiquer les informations en temps réel sur l'avancement du chantier et sur le périmètre de sécurité. Nous sommes également en lien étroit avec les assurances, des experts ont été désignés, la Ville a fait désigner par le tribunal administratif un expert judiciaire afin de statuer sur les arrêtés de péril et un nouvel expert judiciaire désigné lui parle Tribunal de Grande Instance de St-Malo arrivera jeudi. Les opérations de déblaiement et de sécurisation se poursuivent, seul l'îlot situé dans le périmètre de sécurité n'a pas retrouvé l'électricité. Nous ne pouvons pas rétablir pour l'instant, nous cherchons une solution. Nous estimons que les travaux de mise en sécurité vont engager la ville à hauteur de 340 000€ HT jusque la fin du mois de juillet. Des événements de cette nature auront un impact sur notre exécution budgétaire et il nous faudra revoir un certains nombres de projets que nous avons inscrits. Nous devons en différer. Concernant les logements, la ville a pris en charge les personnes qui n'avaient pas de solution, des nuits d'hôtels ont donc été prises en charge le dimanche soir et le mardi soir après le sinistre. Voilà les informations que je souhaitais vous donner sur cet incendie et ses conséquences.

Voilà pour ce premier point.

Une autre information, le Président du Sénat, Gérard Larcher, viendra à Dinan le 23 août prochain. Il viendra notamment pour inaugurer, dévoiler une plaque remerciant les institutions et donateurs qui ont participé à la restauration du rempart de la rue du Général de Gaulle qui s'était effondré en 2015. Je rappelle aussi que le Sénat nous avait accompagnés sur ce chantier. A l'invitation du Sénateur Michel Vaspert, il rencontrera l'ensemble des maires des Côtes d'Armor. L'ensemble des membres du conseil municipal est bien sûr invité à cette rencontre.

Dernière information. Nous avons participé à l'appel à projet Cœur de ville dynamique lancé par la Région, en lien avec l'Etat, l'EPF et la banque des territoires. Nous avons été retenus à hauteur de 940 000€. 214 dossiers avaient été déposés pour la Région, Dinan fait partie des 16 villes retenues. Je veux remercier l'ensemble des services, qui en lien avec les services de Dinan Agglomération, ont mené ce dossier ainsi que l'ensemble des élus qui ont porté ce projet devant les différentes instances. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle.

Je vais demander maintenant à M. Cuesta directeur du GHT de me rejoindre. Le docteur HOUNGBEDJI va bientôt arriver.

Comme vous le savez, suite à un problème de recrutements d'anesthésistes, le directeur du GHT qui a pris ses fonctions en mai, a été contraint de suspendre l'activité de la maternité de Dinan le temps de rétablir une équipe d'anesthésistes qui permette à la maternité de fonctionner en toute sécurité. Bien évidemment, cette annonce a été pour nous tous un choc puisque la Ministre de la santé s'est engagée sur le maintien de la maternité. Notre maternité, après avoir connu un certain nombre de difficultés, voire même être remise en cause, je ne reviens pas sur la polémique de ce début d'année, connaissait depuis ces dernières semaines un nouvel essor. Le nombre d'accouchements repartait à la hausse. Mais vous vous êtes heurtés à un vrai problème avec les anesthésistes qui n'était pas forcément prévu. Nous pensions davantage que le problème allait venir du côté des gynécologues mais à force de conviction nous avons réussi à les faire venir à Dinan. Finalement le problème est venu du côté des anesthésistes. Cette décision pose un certain nombre de questions. Certains disent qu'il y a derrière tout cela, on entend de nombreuses rumeurs, un plan caché et que l'objectif est de fermer la maternité définitivement. Mais l'inquiétude est de savoir quand ré-ouvrira la maternité et de savoir si en prenant la décision de cette fermeture temporaire il n'y a pas un risque de déséquilibrer les autres services. Voilà, je vais laisser M. Cuesta présenter cette décision et répondre aux questions des élus. Le maire de Dinan étant le président du conseil de surveillance et l'hôpital étant sur le territoire de la ville, il me paraissait normal que cet échange ait lieu. Je souhaite que cet échange soit le plus cordial possible, qu'il se fasse en toute transparence. Je rappelle que le public ne peut pas intervenir.

M. CUESTA, directeur du GHT

Merci M. le Maire de nous avoir invités à cette séance du conseil municipal. Pour relater un peu les faits, l'établissement du centre hospitalier de Dinan fonctionne avec un effectif d'anesthésistes 24h/24. Il nous faut donc un effectif théorique de 5.5 médecins. Cet effectif n'était pas complet depuis plusieurs années, on naviguait entre 3 et 5. Pour fonctionner avec 3, on avait recours à l'interim, ce qui se fait couramment. Nous étions début 2019 avec un effectif à 5, dans le courant avril nous sommes retombés à 3 et donc un recours à l'interim plus important. Il y a eu une période d'accélération de départs mais je ne peux pas donner plus de précisions en public car nous parlons ici de personnes. Cette accélération a fait que nous sommes arrivés à un niveau de 2 avec un effet supplémentaire en été où la demande d'interim explose en France. Certains hôpitaux sont même amenés à réduire leur activité sur ces périodes estivales car l'interim ne suit pas. Je connais même un CHU qui est dans cette situation. Pour palier ces difficultés, l'hôpital public s'adapte. Nous avons donc effectué de nombreuses démarches qui nous ont permis d'arriver jusque fin juin sans trop de difficultés. Quand je dis sans trop de difficultés, l'objectif unique est d'avoir un anesthésiste présent 24h/24, on doit avoir cette certitude là. En effet, vous ne monteriez pas dans un avion si vous n'étiez pas sûrs qu'il y ait un pilote ou un copilote, et bien dans une maternité c'est encore plus important, on ne peut pas se permettre ce genre d'approximations. Comme nous n'arrivions pas à remplir toutes les lignes de garde, nous avons eu recours à la solidarité inter-hospitalière. L'hôpital de Dinan est dans un groupement hospitalier de territoire GHT, ce qui est une chance car grâce à cette alliance, nous avons des équipes territoriales sur un certain nombre de disciplines. Il y a 17 disciplines médicales qui sont territoriales entre St-Malo, Dinan et Cancale. Cela permet de maintenir des médecins et des consultations avancées sur tout le territoire, d'ailleurs parfois c'est Dinan qui aide St-Malo ou l'inverse. J'ai donc ouvert une forme d'attaque qui avait figé les complémentarités entre St-Malo et Dinan sur la gynécologie

obstétrique et par incidence l'anesthésiologie. Depuis mon arrivée, j'ai travaillé à réconcilier les équipes en argumentant sur le domaine médical et non pas sur le domaine polémique. Ce n'était pas ma partie. Ce que je souhaite c'est l'efficacité et le soin au patient. J'ai donc travaillé avec mes collègues responsables médicaux que j'ai accompagnés et parfois sélectionnés car il faut parfois des bons leaders. Et grâce à cela, on a pu développer de nouveaux partenariats.

Le Docteur Dr HOUNGBEDJI, chef de la maternité, arrive.

Grâce à ce partenariat nous avons eu des anesthésistes de St-Malo qui sont venus à Dinan, d'abord 2, puis 3 puis 4. Il faut savoir que St-Malo, c'est 10 anesthésistes qui font le travail de 12 ou 13 car ils sont aussi en sous-effectif. Ils sont donc venus par solidarité assurer des lignes de garde complémentaires en plus de leur travail à St-Malo. On a eu aussi le soutien du CHU de Rennes qui a permis à ses médecins volontaires de venir en complément de leur travail, en soutien à Dinan.

Malheureusement notre effectif est tombé à 3 par le fait d'un congé maladie prolongé, je ne vise personne, il s'agit d'un vrai arrêt de travail et non un arrêt de complaisance. Donc s'il vous plait, ne jugez pas. Nous attendons que cette personne revienne pour redémarrer l'équipe et la compléter avec d'autres médecins. Malgré le soutien des autres hôpitaux, nos demandes auprès d'autres structures, notamment la polyclinique qui ne pouvait pas nous prêter de médecins car elle est aussi en sous-effectif. J'avais rencontré la directrice. Donc après avis médical, nous avons décidé, avec le Docteur Hougbedji, d'organiser, je dis bien organiser, le parcours du patient et la prise en charge des patientes de la maternité de Dinan, avec le concours des autres maternités, mais en ne faisant plus les accouchements sur le site de Dinan car nous ne pouvions pas assurer la ligne de garde des anesthésistes en 24h/24. C'est aussi simple que cela.

Je rappelle que le plan régional de santé prévoit deux maternités. Nous avons plus de 600 accouchements sur Dinan et nous avons une notoriété qui reprend du chemin. Nous étions sur les dernières semaines sur des fréquentations semblables à l'année précédente et non à la décade et avec un certain nombre de demandes qui étaient alimentées par les femmes du secteur dinannais. Encore une fois, ce n'est pas une fermeture, c'est une suspension des accouchements. Nous allons continuer à prendre en charge les accouchements sur le territoire. Nous allons les conseiller, les guider, les accompagner pour choisir une maternité autour du territoire, que ce soit St-Malo, St-Brieuc, Rennes en public et en privé. Nous allons proposer à ces femmes de revenir sur Dinan pour terminer leur séjour et pour les consultations des enfants. Le service de pédiatrie et les consultations de gynécologie restent ouverts et dans une certaine mesure, nous allons continuer de faire des interventions chirurgicales si nous sommes sûrs d'avoir des anesthésistes en journée pour faire de la chirurgie programmée. Il n'y a aucune animosité de la part des Malouins sur ce sujet car ils nous ont bien aidés et ils vont continuer à nous aider. Il n'y a pas d'animosité non plus de la part de l'ARS car elle soutient par le biais d'un comité de pilotage et des rencontres régulières avec l'ensemble des établissements qui ont une maternité et des anesthésistes pour nous aider à recréer une équipe. Il n'y a pas de plan caché de la part du directeur que je suis car, dans mon mandat, j'ai comme objectif de maintenir les deux maternités. Je laisse la parole au Docteur HOUNGBEDJI.

Docteur HOUNGBEDJI

Merci M. le Directeur. Bonsoir à cette auguste assemblée. Je vous présente à tous mes excuses pour ce retard qui n'était pas délibéré. J'avais des consultations jusque 16h sauf qu'à 18h j'ai été appelé par un collègue de garde qui n'a pas la qualification chirurgicale. Et nous avons un problème connu de tous au niveau des anesthésistes mais il y a aussi un manque chez les obstétriciens. Actuellement nous sommes 3 mais deux n'ont pas la qualification chirurgicale. Autrement dit, chaque fois que ces deux là sont de garde, il faut que je les couvre. Cet après-midi je n'étais pas de garde, je devais être libre de 16h à 20 h mais en fait j'ai eu des interventions. Je viens de faire une intervention en 45 minutes. Il y a un autre élément que M. le directeur n'a pas donné, c'est que par une fois j'ai dû déprogrammer des interventions programmées car à 3 jours près je ne savais pas si j'allais avoir un anesthésiste ou pas. Donc par sécurité, on a dû annuler. Autre exemple, le lundi de Pâques, le médecin par interim qui devait venir n'est pas venu, il a prévenu à la dernière minute. Nous avons déjà un médecin par interim

la veille, un retraité qui est revenu travaillé, il a dû continuer sa garde pendant 24 heures. Soit 48 heures. Ce qui n'est pas un contexte de sécurité pour les patients, des collègues de St-Malo venaient donc à la dernière minute nous aider. Etre obligé de reporter les interventions à la dernière minute c'est très embêtant, j'ai une patiente que j'ai dû reporter deux fois, elle est venue pleurer dans mon bureau. J'ai donc appelé la directrice médicale pour lui faire part de l'état de ma patiente qui était très triste. Elle ne savait pas quoi me répondre. En plus cette dame devait faire sa convalescence à Veleda, par deux fois on a décalé son arrivée parce que l'intervention était reportée. Une autre fois, c'est seulement à 10 heures que l'on a trouvé un anesthésiste pour le lendemain. On joue avec la sécurité des patients. En juillet, on avait 18 jours avec anesthésiste sur 31 jours. En août, on était à 15% de couverture sans parler du recours à l'interim qui est plus compliqué l'été. Sachant que nous n'avons plus d'anesthésiste titulaire sur qui compter, en chirurgie ça tient encore car les titulaires peuvent prendre des gardes à la dernière minute car il y a au moins 3 titulaires sur qui compter. C'est pour cela que j'ai dit au directeur que ça devenait compliqué et que nous jouions avec la sécurité des patientes. Voilà ce qui a notamment contribué à cette prise de décision.

Monsieur CUESTA

Merci Docteur. Voilà l'argument de la sécurité a été prononcé par le médecin donc on ne peut pas le remettre en question. Pour autant les efforts de recrutement sont importants. L'interim est très friable, c'est le système depuis quelques années, sur lequel on arrive à combler les trous pour trouver la continuité. Et ce n'est pas que dans cette région. Ce n'est pas ce que je souhaite. Je travaille à moyen terme et non à court terme avec comme objectif de construire un socle solide de 3 ou 4 anesthésistes qui fonctionneraient bien ensemble. De même en chirurgie obstétrique, d'ailleurs vous l'avez très bien dit. Il était dans les esprits que la situation en obstétrique pourrait craquer un jour et donc j'ai travaillé sur le sujet dès le mois de mai. Les journalistes m'avaient d'ailleurs demandé si j'avais des idées, oui j'en avais, d'ailleurs nous avons recruté. Une gynécologue qui est actuellement en formation va venir sur Dinan, nous avons aussi un temps partiel qui vient sur Dinan. Malheureusement un enchaînement de faits nous oblige à prendre des décisions pour la sécurité des patients. J'ai des contacts pour des recrutements mais je ne peux pas trop en parler pour l'instant. Les anesthésistes sont des professionnels qui ont besoin de travailler dans une ambiance sereine, plus l'ambiance est agitée moins ils ont envie de venir. Certains médecins de Dinan veulent même partir car cela devient trop agité. Et ils ont peur que l'hôpital craque. Donc travaillons dans la sérénité comme ça les recrutements se feront. Nous sommes sur ce travail en ce moment. Je suis aussi sur un recrutement sur St-Malo mais qui sera territorialisé et qui permettra de renforcer les équipes de Dinan. Voilà la situation d'un point de vue général.

Didier LECHIEN (maire)

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel FORGET

Bonsoir, merci d'être présent ce soir pour permettre cet échange même si la configuration n'est pas évidente. Je souhaiterais dire deux ou trois choses. Tout d'abord, vous l'avez dit à plusieurs reprises. La situation actuelle n'est pas propre à Dinan. Vous citez les anesthésistes mais on voit aussi que c'est pareil pour les obstétriciens, donc la situation est fragile. Je voudrais rappeler qu'il me semble que nous faisons les frais d'une politique depuis une dizaine d'années, tous gouvernements confondus, de délaissement du service public, d'accès aux soins. Aujourd'hui de nombreuses communes cherchent des médecins, des agglomérations interviennent pour financer des locaux pour attirer les médecins. Quand vous dites agissons l'hôpital, il craquera, je veux dire, il ne faut pas se tromper de cause ou de responsables. L'hôpital craque aujourd'hui faute de décisions qui n'ont pas été prises par le passé. Je me souviens, ici, on nous a convaincu que le rapprochement avec le privé était la condition de garantir et pérenniser l'activité médicale sur Dinan. On voit ce qu'il en est. On nous dit le GHT c'est une chance... Le problème c'est que pour mutualiser, il faut que les équipements que l'on va mutualiser soient aussi en bonne santé, ce qui n'est pas forcément le cas de St-Malo aujourd'hui. Ce n'est pas du fait du directeur mais

je pense qu'il y a une politique de santé en France et le numerus clausus avec une approche libérale de la santé. On a limité le nombre de médecins pour limiter le nombre d'actes et donc de dépenses et on voit aujourd'hui ce qu'il en est. Pour ne pas polémiquer en local, je pense que c'est important que tout le monde soutienne l'offre de santé. Quand on voit que tout craque, on manque de médecins, les Ehpad craquent aussi. Il y a urgence bien sûr, sauf ce qui était difficile il y a quelques mois, comment cela devient possible maintenant, vous dites avoir des pistes tant mieux. Vous parlez de réouverture mais les femmes qui sont enceintes de quelques mois aujourd'hui ne vont pas vouloir prendre le risque d'accoucher à Dinan si elles ne sont pas sûres que la maternité reste ouverte. Je voudrais finir sur l'inquiétude concernant les urgences, le SMUR, qu'en est-il ? Je ne suis pas un spécialiste mais vu la situation des anesthésistes d'autres services comme le SMUR doivent être menacés.

Bruno BERTIER

Bonsoir, Docteur, vos mots m'ont touché ce soir car vous êtes médecin et non pas un gestionnaire. Je vous remercie pour vos mots emprunts de sincérité et qui illustrent bien dans quel état est l'hôpital aujourd'hui et dans quel désarroi se trouve le personnel médical face à cette logique économique permanente qui touche l'ensemble de nos hôpitaux. Je citerai deux chiffres 814 maternités en 1996, 20 ans plus tard nous sommes à 498 aujourd'hui en France métropolitaine. Nous avons donc fermé, 316 maternités en vingt ans.

M. le directeur si vous êtes là ce soir, c'est que la situation est grave. J'étais, avec certains élus du conseil municipal, à l'automne dernier, à demander une séance spéciale sur l'hôpital et l'avenir de la maternité car nous sentions que les choses se dégradaient. J'avais eu une fin de non recevoir. Je suis content que les citoyens se mobilisent, je suis content de l'initiative de mes collègues de l'opposition à travers le collectif. Je vois même que nos deux parlementaires, dans un esprit d'union sacrée, expriment également leur inquiétude, certes provisoire mais fermeture quand même car c'est la première fois que les futures mamans ne pourront pas accoucher sur le territoire dinannais. Je veux bien que nous passions pour des agitateurs mais vous portez cette politique. Depuis plusieurs mois, on nous dit que tout va bien, que la fusion est là pour que tout aille bien. Sauf que la fusion montre qu'il n'y a pas de synergie. Si l'hôpital de St-Malo était aussi fort que l'on nous l'a dit, on n'en serait pas là. La fusion est bien économique, elle n'est pas là pour la continuité du service public. Preuve en est, vous devez fermer aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'on fusionne des hôpitaux qui ont des moyens faibles. On aurait fusionné avec un hôpital qui avait de gros moyens et une puissance, j'aurais pu l'entendre. Mais qui dit fusion, dit toujours gain d'argent et non pour le bien des utilisateurs. Je ne connais pas de fusion qui soit positive et encore moins dans le service public. Alors nous souhaitons tous une réouverture le plus vite possible mais j'aimerais ce soir que vous nous donniez des dates. Je pense aux mamans qui aujourd'hui doivent faire 30 km pour accoucher soit à St-Malo, à St-Brieuc ou à Rennes et vous faites prendre des risques à ces futures mamans. En cela nous avons des inquiétudes et ce n'est pas pour autant que nous sommes des agitateurs. C'est normal que nous posions des questions. Je voudrais savoir quand la maternité pourra rouvrir. Je maintiens qu'il faut revenir sur cette fusion car elle n'apporte rien et on le voit ici. La maternité va fermer dans deux jours ! Si cette fusion était si utile, il n'y aurait pas eu de fermeture. On est sur une logique libérale et économique dans cette histoire de fusion. Je demande deux choses, une réouverture le plus tôt possible avec une date et M le Maire, je veux sur ce sujet vu que vous êtes notre représentant, je veux que vous tapiez du poing sur la table et que l'on revienne sur la fusion qui n'apporte rien. S'il y a des fusions à faire, ce n'est pas entre des hôpitaux qui manquent de moyens. Cette fusion n'apporte rien pour la santé des dinannais. Voici mes demandes.

Didier DERU

Merci pour votre présence. M. CUESTA n'a pas pour habitude d'esquiver donc merci pour vos explications. Je ne vais pas faire de politique de la santé, ce n'est pas l'endroit. Je vais me concentrer sur l'aspect local. Mes questions sont simples. M. CUESTA a parfaitement résumé la problématique qui est de recruter sur l'hôpital pour éviter le recrutement d'intérimaires qui on le sait est la principale source de déficit de l'hôpital. Pour autant, cela rejoint un peu la question de Bruno Bertier, est-ce que

l'on peut envisager une réouverture qui pourrait être effectuée à court terme après le cru estival, dans l'attente de faire venir des praticiens sur le site de Dinan ? Deuxième question, vous l'avez parfaitement dit, nous avons besoin d'un minimum de médecins pour assurer H24 la sécurité des patientes. Quel autre type d'activités les anesthésistes pourraient exercer ? Il y a dans le cadre du GHT une organisation de la santé et de spécialités entre Dinan et St Malo pour accueillir des interventions sur Dinan et donc assurer une pérennité des anesthésistes sur le site de Dinan. Ce sont des pistes qui pourraient être creusées. Pour conclure, tout le monde est attaché à l'hôpital et à la maternité. Une fermeture provisoire est comprise mais une fermeture prolongée serait néfaste pour la maternité. Il y a un traumatisme des dinannais d'aller accoucher dans le département voisin.

Stéphanie MISSIR

On parle d'accouchement et on n'a pas encore entendu une seule femme, donc je pense qu'il vaut mieux que je parle dans cette première salve de questions. Comme mes collègues, je vous remercie pour votre présence. Je ne vais pas faire d'analyse politique nationale, ni une analyse économique locale, je vais juste rappeler les faits. Accoucher ce n'est pas simple, les conditions sont essentielles pour la vie du bébé et de la vie de la famille, pour nous toutes. Avoir prévu un accouchement à Dinan et se retrouver dans le 22 ou le 35, on s'en fout mais ne pas se trouver dans l'endroit où l'on avait prévu d'accoucher pour moi c'est un traumatisme. J'espère que le suivi qui sera fait en juillet et en août sera très attentif, que la dimension psychologique sera prise en charge. Deuxième question, c'est pour la suite. On parle de bruit déjà autour de nous, c'est la fermeture du SMUR et des urgences. On entend parler partout. C'est une question importante. Derrière les urgences, il y a tous les services publics. Merci

Didier LECHIEN

Merci pour cette intervention intéressante. Je laisse la parole à M. CUESTA.

Monsieur CUESTA

Je vais essayer de répondre à toutes les interventions. Tout d'abord, le terme fusion c'est un terme que je n'ai pratiquement pas utilisé depuis ma prise de fonction car il ne s'agit pas pour moi d'un acte administratif qui nous permettra de travailler ensemble. Moi ce que je trouve intéressant c'est de trouver une façon pour que les établissements puissent travailler ensemble et se renforcer mutuellement. Je suis d'ailleurs contre les externalisations, car je suis convaincu que ce n'est pas parce qu'on est fonctionnaire que l'on ne sait pas travailler. Derrière le fait d'être fonctionnaire, il y a un métier. Les fonctionnaires sont capables de faire autant que quelqu'un qui n'a pas ce statut. L'intérêt d'avoir un travail partagé est de permettre de se renforcer, ensemble on est plus fort quand on s'entend. Si on se tape dessus, ça ne marche pas mais quand on s'entend ça marche très bien. Je n'ai pas dû bien me faire comprendre, je vais le dire différemment. Il y a aujourd'hui 17 coopérations médicales, 17 disciplines qui fonctionnent entre St-Malo et Dinan, je dis bien qui fonctionnent et grâce à cela on a des équipements sur les deux sites avec un personnel médical spécialisé et adapté qui vient sur le territoire. J'ai par contre dit qu'il y en a deux pour lesquels le partenariat n'est pas encore bien développé, je dis bien encore, et sur le encore, désormais, depuis le mois de mai, juin, on travaille sur la technique et non sur la polémique, et depuis sur ces deux disciplines les liens sont en train de se créer, des ponts de forment. D'où l'avantage de ce GHT. Quand on regarde le territoire Rance Emeraude, il y a une logique assez pertinente, qui peut encore être développée mais qui fonctionne déjà pas mal. Pour moi, le cœur du sujet sur les partenariats entre les trois établissements de ce GHT ça s'appelle le projet médico-soignant partagé. Ce projet va être repris dans le courant de l'été et nous allons continuer à le développer jusqu'à la fin de l'année pour permettre une meilleure proximité de l'offre de santé. Ce qu'il faut viser c'est la proximité de l'offre de santé.

Sur le sujet de la tranquillité, c'est vrai que les hôpitaux en Bretagne sont sous tension parce que la population s'adresse aux hôpitaux et il y a une forte pression sur les services hospitaliers en été. Nous avons donc des services des urgences un peu plus dans le rouge sur cette période. Grâce à la mutualisation des équipes médicales des urgences, je parle bien des médecins, nous avons vingt

médecins urgentistes qui peuvent travailler ensemble sur les deux hôpitaux et qui font de la manière la plus rationnelle possible pour avoir une équipe minimale nécessaire sur au moins les deux établissements. Sans ce partenariat entre les équipes de Dinan et St-Malo, il y a longtemps que le service des urgences aurait fermé. Grâce à cette collaboration on a pu avoir des lignes de garde mutualisées. Je ne dis pas que c'est facile mais grâce au professionnalisme des équipes, on a pu garder les urgences sur les deux sites. Concernant le SMUR, l'absence d'anesthésiste, qui n'est pas voulue fait que nous avons une petite alerte que nous partageons avec le SAMU 22 et le 35. L'objectif est de couvrir la population, peu importe d'où vient le SMUR. Cette situation est en effet tendue mais pas désespérée.

Je vais juste aller rapidement sur les situations financières des hôpitaux. Beaucoup d'hôpitaux sont dans des situations financières difficiles, certains sont difficilement touchés, d'autres moins. Je crois que quand on a une telle activité comme à St-Malo, comme à Dinan et si on est bien organisé, on devrait être capable de rejoindre les hôpitaux qui vont bien sans pour autant devenir bénéficiaires mais au moins qui se rapprochent de l'équilibre. En tout cas, qu'on ait une bonne organisation qui nous permettra d'avoir de bonnes équipes de médecins et un bon équilibre financier. Je crois avoir répondu à tout. Je réponds aux invitations qu'on me lance, je viens en toute transparence. Je ne peux pas vous donner une date précise de réouverture pour l'instant mais je vous assure que j'aurai au sortir de l'été des éléments, allez je vous le dis, j'ai des contacts avec sept anesthésistes de St-Malo qui pourraient d'ici la fin de l'année venir et par ailleurs, j'ai beaucoup de contacts dans les réseaux professionnels, et j'ai déjà deux noms pour des médecins anesthésistes intéressés par Dinan. Maintenant, c'est comme le Mercato, quand on parle trop tôt, il y en a qui passent avant et qui remportent la mise. Donc je ne donne pas de nom pour l'instant mais au sortir de l'été, j'aurai des éléments. Un gynécologue a été recruté sur Dinan, un autre à temps partiel, qui est un très bon médecin, on en a un troisième qui serait intéressé peut-être avant la fin de l'année, et j'en ai un autre qui viendrait à St-Malo la semaine prochaine. Je ne peux pas donner plus d'informations ce soir, si vous êtes DRH un jour vous verrez que parfois il ne faut pas dévoiler ses billes. Pour la prise en charge individuelle des femmes, il y a une prise en charge individualisée des patientes, qui vont être conseillées et accompagnées, leur proposer les différentes possibilités, on va même leur présenter la maternité de St-Malo. Je laisse la parole au Docteur sur ce point.

Docteur HOUNGBEDJI

Permettez-moi de donner mon avis en tant que professionnel sur la situation générale et la démographie médicale. Il y a en effet le numerus clausus mais il y a aussi le fait que la nouvelle génération a changé. On n'est plus sur le médecin tout puissant qui est là 24h/24, la nouvelle génération tient à sa qualité de vie. C'est un fait. Ces médecins veulent avoir aussi une vie de famille. N'oublions pas non plus la féminisation de la profession, il y a de plus en plus de femme mais qui veulent aussi avoir une vie de famille. J'ai contacté des consoeurs qui font de la gynécologie obstétrique, elles savent opérer mais elles font le choix de s'installer dans des cabinets privés et qui ne prennent plus de garde. Ils font uniquement des consultations de jour, plus de garde, plus d'obligations de nuit ou pendant les vacances. Tout cela impacte sur les recrutements dans les hôpitaux. Sur le plan financier, beaucoup préfèrent rester intérimaires car c'est mieux payer. C'est une réforme qui ne dépend pas de Dinan, on est sur le plan national. Ça vient des réformes. Nous les intérimaires sur long terme on les appelle les mercenaires, car ils sont beaucoup mieux payés que les médecins sur poste. Un intérimaire gagne en une semaine le salaire mensuel d'un médecin sur poste. On se pose donc des questions.

Concernant la prise en charge des mamans, je me suis attelé sur ce sujet car cela peut être traumatisant pour les mamans. On a donc recensé toutes les patientes qui sont censées accoucher en juillet et en août, nous restons naïfs mais on espère rouvrir en septembre. J'ai demandé à la cadre sage-femme d'appeler toutes celles susceptibles d'accoucher en juillet et en août. Nous leur demandons où elles souhaitent accoucher. Les choix se sont portés surtout sur St-Malo. Elles peuvent ainsi conserver la consultation anesthésiste faite à Dinan. Nous leur faisons aussi la visite de la maternité. Pour celles qui sont déjà programmées, on a programmé sur St-Malo. Autre point, il y a des césariennes programmées, toutes ces patientes je leur ai promis de les opérer à St-Malo. Et on essaiera de rapatrier

les femmes qui le souhaitent sur Dinan après leur accouchement. Reste à voir le coût du transport. Je me suis d'ailleurs un peu fâché la dessus avec la direction car j'aimerais que l'on puisse le proposer aux patientes. Par contre nous avons aussi les cas des accouchements prématurés qui nous inquiètent. On a donc prévenu le SAMU et les services d'urgence et de transport pour qu'à partir du 2^{ème} trimestre tout appel urgent soit directement pris en charge vers St-Malo, Rennes ou St-Brieuc. Soyez rassurés, nous essayons d'assurer toutes les prises en charge.

En ce qui concerne la fusion, ce n'est pas une fusion, il y a bien trois établissements. Personnellement quand je suis venu en 2015, je voulais aller en cancérologie à St-Malo, sinon je ne venais pas. Je ne pouvais pas faire la cancéro pelvienne à Dinan. Le fait de travailler avec l'équipe de St-Malo nous permet d'accroître notre activité. Actuellement l'anesthésie ce n'est plus que de la péridurale et de rachis et de l'anesthésie générale. Il y a aussi des anesthésies d'une partie du corps. A Dinan, un jeune anesthésiste qu'on recrute juste pour la péri, la rachis et l'anesthésie générale, il ne vient pas. Il veut faire de tout pour ne pas oublier ce qu'il a appris auparavant. Il faut pratiquer. Il faut qu'il puisse faire partie des deux équipes pour faire des interventions diverses. Dinan seul dans son coin ne pourra pas recruter de jeunes médecins et ne pourra recruter que des médecins en fin de carrière. C'est important pour la population. Oui nous allons perdre de la patientèle, je suis le premier déçu. En arrivant j'ai mis en place les consultations sage-femme, elles gèrent quand tout va bien mais quand il y a une pathologie il faut un médecin. Or les médecins d'avant ne voulaient pas faire ces consultations. Avec la consultation des sages femmes, le nombre d'accouchements a augmenté. Cette rupture va nous obliger de reprendre tout à zéro. Aujourd'hui on accueille toutes les femmes, celles qui veulent accoucher à Dinan et ailleurs, comme ça peut-être que certaines d'entre elles accoucheront finalement à Dinan après avoir découvert la structure. J'espère que l'on va repartir sur de bonnes bases si la suspension n'est pas trop longue, M. le Directeur.

Voilà je vous remercie.

Chantal BOURGAULT-LEBRANCU

Bonsoir cher confrère, je vous remercie pour votre explication qui expose bien le contexte actuel. Il est vrai que la féminisation de la profession, les 35 heures, ont fortement aggravé le problème qui était généré au départ par le numerus clausus. Malheureusement on va subir cela sur le long terme. Il faut bien se rendre compte que cela n'est pas la suite de la fusion ou du GHT mais pour moi un problème exclusivement de démographie médicale. Il y aura bien d'autres secteurs de touchés dans les années à venir. On aura des solutions à long terme. Je vous remercie aussi pour tout ce que vous faites pour la maternité depuis quelques mois avec le peu de moyens que vous avez. Je souhaite vraiment pouvoir vous aider pour l'avenir.

Stéphanie MEAL

Merci pour vos explications. Je remercie aussi Stéphanie MISSIR en tant qu'élue et femme pour son intervention. En tant que maman, ses propos m'ont touchée. Cela touche toute la famille. J'ai aussi envie de dire qu'il faut être constructif, Didier DERU l'a bien montré. Je suis plus inquiète des propos de M. BERTIER qui joue constamment avec la peur des gens. L'opportunisme c'est bien, sous couvert de protéger les dinannais mais il ne faut pas faire peur. Il faut bien voir que sans le GHT les services auraient peut-être fermé plus tôt. Je vous invite M. BERTIER puisque vous voulez aller dans ce combat pour l'hôpital et bien je vous invite à être plus constructif. J'ai aussi confiance en notre maire qui est président du conseil de surveillance et qui a toujours été très clair à ce sujet. C'est bien de jouer sur la peur des gens mais moi ce n'est pas ainsi que je vois ma vie d'élue. Je vous remercie.

René DEGRENNE

On peut se réjouir de la sérénité des débats même si en début de séance M. FORGET parlait de configuration peu évidente... Je pense que la configuration du conseil municipal est tout à fait adaptée car elle a permis à tout le monde de s'exprimer. C'est plus intéressant que de faire des réunions à charge où on ne peut pas avoir d'échanges et d'explications. J'appartiens au conseil d'administration de l'hôpital et à chaque réunion Didier LECHIEN affirme son soutien à la maternité et son souhait

qu'elle reste à Dinan. Je pense que ça n'a pas souvent été dit, on a vu des propos dans la presse qui étaient somme toute trop forts et n'apportent pas la sérénité nécessaire à cette situation.

Stéphanie MISSIR

Il y a bien un collectif de vigilance sur le pays de Dinan, l'ensemble des maires, des conseillers communautaires ont été invités à venir, à participer, à échanger. Ce ne sont pas des petites réunions qui se tiennent en parallèle et vous êtes invités. Elles sont militantes oui, mais nous sommes militants.

Didier LECHIEN

Un grand merci à vous, M. le directeur et Docteur. Vous avez tous compris l'inquiétude qui est la nôtre. Nous sommes, avec les Dinannais très attachés à notre hôpital et à notre maternité. Nous comprenons cette décision de suspension, on ne peut pas jouer avec la sécurité des patientes. Ce n'est pas possible. Il faut des anesthésistes. Si un accident arrivait, vous seriez responsable Docteur mais nous serions nous aussi responsables d'avoir presque forcé la main. Il y a une priorité au delà des polémiques politiques, des arrière-pensées, ce qui doit être notre priorité c'est la sécurité des patientes. Nous devons offrir une qualité de soin qui soit satisfaisante. Nous ne pouvons le faire sans des collaborations avec les structures voisines et en particulier avec St-Malo dans le cadre du GHT. Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU membre du conseil de l'ordre et le Docteur HOUNGBEDJI ont rappelé que le profil des médecins, leurs attentes font que s'ils n'ont pas des équipes pluri-techniques qui sont de plus en plus coûteux, si on ne leur offre pas une qualité de vie, ils ne viendront pas. Et bien dans une période de pénurie de médecins, en raison du numerus clausus, aucun gouvernement n'a réagi sauf celui-ci avec la Loi Santé. Nous payons aujourd'hui les conséquences des non décisions de ces quinze dernières années. Dans ce contexte général tendu, si nous n'offrons pas les plateaux techniques, les équipes pluridisciplinaires, nous n'arriverons pas à recruter. Il nous faut donc collaborer avec St-Malo au sein du GHT. L'hôpital de Dinan seul, isolé, ce n'est plus possible. On peut tous faire de grandes déclarations mais ce n'est pas cela qui permettra à l'hôpital de s'adapter. Aujourd'hui les hôpitaux doivent s'adapter pour tenir le coup dans un contexte dégradé et difficile. Il faut pallier ces difficultés structurelles. Il faut être admiratif des médecins, des personnels hospitaliers, des équipes administratives qui arrivent avec moins de moyens et moins de médecins à maintenir une médecine performante en Europe et dans le Monde. C'est grâce à leur capacité d'adaptation. Il n'y a donc pas d'alternatives à cette collaboration entre nos hôpitaux. Quelle forme doit prendre cette collaboration ? Ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Aujourd'hui nous devons mettre en place ces équipes médicales. Notre attente désormais est bien évidemment la réouverture le plus vite possible. Comme le dit le docteur, la difficulté va être de convaincre les mamans de revenir à Dinan. Nous avons réussi après plusieurs années à surmonter ces difficultés. Je vous rappelle que nous avons perdu deux gynécos à cause des polémiques du début d'année. Les uns et les autres parlant de fermeture, ces deux médecins ne sont finalement pas venus à Dinan. Il n'y a rien de plus peureux qu'un médecin, si on dit que la maternité va fermer, les médecins ne viendront pas. Nous avons une responsabilité collective de porter un message positif sur l'hôpital et sur la maternité. Oui la situation est difficile, nous aurions tous souhaité que le chef de la maternité n'invite pas le directeur à prendre cette décision de suspension des accouchements. Mais il y a une réalité qui s'impose à nous. Notre objectif est que la maternité réouvre le plus vite possible et retrouve sa place. Je sais que vous croyez à cette réouverture et au GHT. Je vous invite dans quelques mois à revenir devant le conseil municipal pour expliquer comment cet équilibre s'est réalisé entre les trois structures et que Dinan a toute sa place. Je veux remercier aussi les membres du conseil de surveillance qui se sont battus pour l'hôpital. J'ai fait inscrire dans le plan régional de santé le maintien de la maternité de Dinan. Ce qui n'était pas simple parce que si on réfléchit comme certains praticiens qui disent que les maternités de moins de 2 000 accouchements ne sont pas viables... certains membres de syndicat considèrent qu'il faudrait en Bretagne seulement deux maternités. Il a fallu se battre pour faire inscrire le maintien de Dinan avec St-Malo. Au moment de la crise du début d'année, vous savez toutes les interventions qui ont été les nôtres, nous avons eu des rencontres avec les parlementaires, au Ministère, au cabinet de la Ministre pour que soit réaffirmé que la maternité de Dinan n'était pas remise en cause. Nous devons faire face à une difficulté

structurelle, la maternité de Dinan ré-ouvrira et elle accueillera demain de nouvelles activités et de mamans car je sais que vous voulez développer de nouvelles activités. Je vous invite à arrêter le défaitisme, les polémiques, de broyer du noir, d'avoir des propos destructeurs mais au contraire de nous battre collectivement pour cette hôpital, pour son avenir. Si vous avez dans vos réseaux des médecins qui souhaiteraient travailler dans notre hôpital, convainquez-les, soyez des ambassadeurs, soyons positifs. Arrêtons les arrière-pensées politiques. Un sujet si essentiel que la santé de nos concitoyens mérite mieux que ça. Je vous remercie. Merci messieurs pour votre présence et ces échanges.

M. le Maire étant sorti, Mme MEAL prend la présidence.

Stéphanie MEAL

Est-ce que le relevé de décisions de la séance du 4 juin est adopté ?

Pas de remarques. Je vous remercie.

AFFAIRE N°1 : FINANCES - Budget Ville 2019 – Reconstruction du monument historique « Maison dite de la Mère Pourcel » – Ouverture d'une opération en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Au cours de la nuit du 22 au 23 juin 2019, un incendie s'est déclaré dans le bâtiment dit « de la Mère Pourcel » datant du XVème siècle et propriété de la Ville, sis 3 place des Merciers. Les façades et la toiture de l'immeuble touché bénéficient d'un classement au titre des Monuments Historiques (arrêté du 4 décembre 1961).

Les dégâts occasionnés sont très importants : une partie du bâtiment s'est effondrée, générant des dégâts également sur des immeubles situés à proximité immédiate. Les habitants ont été évacués et des arrêtés de péril imminent ont été pris.

Dans l'urgence, la Ville procède actuellement à la sécurisation du bâtiment et de ses abords, en se conformant aux recommandations émises par les services de secours. Par ailleurs, M. MASSON, Conservateur régional des Monuments Historiques, présent sur site dès le 23 juin, a requis l'intervention auprès de la Ville de M. AMIOT, Architecte en chef des Monuments Historiques, pour une mission de sécurisation qui devraient prendre plusieurs semaines.

Les mesures prises depuis le déclenchement de ce sinistre engendrent des dépenses que la Ville, en tant que propriétaire, doit assumer sans préjuger des éventuels remboursements ultérieurs des assurances.

Enfin, la décision d'une reconstruction du bâtiment à l'identique engendrera la mobilisation de crédits exceptionnels sur plusieurs exercices budgétaires, en attendant les éventuelles indemnités.

Pour engager au plus vite les dépenses nécessaires à ces travaux, il est donc proposé d'ouvrir une opération spécifique au budget 2019, en autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP), et d'y inscrire les crédits de paiement nécessaires par une décision modificative transférant les crédits des Dépenses Imprévues vers cette opération.

* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la Commune nouvelle de Dinan,

Considérant la situation exceptionnelle que constitue l'incendie du monument historique « Maison dite de la mère Pourcel », le souhait de la Ville de le reconstruire et les démarches en cours auprès des assurances des différentes parties,

Considérant l'urgence d'inscrire des crédits au budget pour faire face à cette situation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De créer l'opération en AP/CP 201957 « Reconstruction du monument historique Maison dite de la Mère Pourcel » comme suit :

201957 - RECONSTRUCTION DU MONUMENT HISTORIQUE MERE POURCEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants programmation pluriannuelle initiale	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €

2. D'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Ville 2019 comme suit :

Investissement	imputation	dépenses	
		diminution de crédits	augmentation de crédits
création de l'opération 201957 - ouverture de crédits de paiement	201957		100 000,00 €
Transfert de crédits des dépenses imprévues vers l'opération 201957	020	-100 000,00 €	

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Stéphanie MEAL

Y a-t-il des questions ?

Stéphanie MISSIR

Pas de questions sur le fond mais sur l'intitulé il est marqué *la reconstruction du bâtiment à l'identique*. J'aimerais qu'on enlève « à l'identique » car on ne peut pas se prononcer aujourd'hui. Soyons vigilants sur ce qu'on écrit, il ne faut pas se retrouver non plus avec un Eurodisney...

Olivier BOBIGEAT

On va utiliser des méthodes de reconstruction originales le plus possible, par respect pour l'esprit du bâtiment et pour le compagnonnage, on a mis cette expression mais elle peut peut-être être enlevée.

Stéphanie MEAL

Oui on peut l'enlever. Ce ne sera pas exactement à l'identique.

Cécile PARIS

Effectivement le terme à l'identique peut déranger si on pense à Eurodisney mais on a des artisans extraordinaires qui savent reconstruire dans des conditions et avec des matériaux « à l'identique ». Bien sûr ça laisse la porte ouverte à quelque chose qui ne sera plus vraiment la Mère Pourcel, ce sera la même mais plus la Mère Pourcel d'avant. Il est important que les visiteurs et les dinannais la retrouve. On va être conseillés, aidés par des professionnels. Il faut leur faire confiance. On a la chance en France d'avoir des métiers, cela va être très intéressant pour les jeunes, on pourra faire un chantier école.

Franck BRAULT

Je crois que ce n'est pas vraiment la question. Il me semble que la question n'est pas de mettre en question les compétences des artisans mais plutôt de savoir si on a une obligation légale à reconstruire à l'identique. Si oui, dont acte. Si non, on peut peut-être réfléchir à une forme de la construction qui pourrait garder l'âme des lieux sans être complètement identique.

Didier LECHIEN (Maire)

On ne va pas faire ici le débat Notre-Dame. La maison est classée au titre des Monuments historiques depuis le milieu des années 60. On se posera ces questions plus tard, on ne va pas ouvrir le débat ce soir. Je rappelle qu'elle est classée, qu'elle est dans le cœur de la ville et que les dinannais y sont attachés et que je ne me vois pas construire autre chose. Il faut quand même qu'on reste très proche. On ne va pas rester deux heures à savoir si on laisse identique ou pas.

On passe au vote ?

Unanimité.

AFFAIRE N°2 : FINANCEMENTS EXTERNES - Ouverture d'une souscription publique pour la reconstruction de la Maison de la Mère Pourcel suite à l'incendie

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Ravagée par un incendie dans la nuit du 22 au 23 juin 2019, la Maison de la Mère Pourcel est un édifice emblématique de la Ville de Dinan qui s'impose comme l'un des joyaux de l'architecture en pan de bois de Bretagne.

La maison de la Mère Pourcel

Dotée d'une silhouette très caractéristique sur cinq niveaux, la maison dite « de la Mère Pourcel » est édifiée en plein cœur de Dinan, au milieu du 15^{ème} siècle. Alors que la France subit encore les ravages de la guerre de Cent Ans, la neutralité bretonne permet aux villes du duché de connaître une certaine prospérité qui se caractérise par d'importantes constructions tant édilitaire que civile.

De par ses dimensions imposantes, cette demeure témoigne de la richesse des négociants dinannais mais également du remarquable savoir-faire des maîtres charpentiers de la fin de l'époque médiévale. Les structures en pan de bois confirment l'excellente triangulation de l'ensemble mais attestent également d'une certaine originalité dans la mise en œuvre : les croix de Saint-André que l'on trouve sur les façades sont assez peu courantes à Dinan.

En février 2019, une étude en dendrochronologie a apporté de nouvelles informations sur la maison en confirmant à la fois une seule campagne de construction mais également une seule période d'abatage des arbres à l'hiver 1457. La maison de la Mère Pourcel est donc désormais datée avec certitude du printemps 1458.

Une maison emblématique

En 1935, Madame Virginie Pourcel sollicite et obtient de la Ville de Dinan une promesse de bail commercial dans la maison qui porte depuis son nom afin d'y établir le « Café des porches ». Après d'importants travaux de restauration entrepris par la Municipalité, l'auberge de Mme Pourcel ouvre en

1937. Repris en décembre 1944 par Monsieur Jean Rosaz, ce dernier, bientôt rejoint par son fils Jean-Claude, transforme l'établissement populaire en un restaurant gastronomique qu'il baptise « Chez la Mère Pourcel ».

Nature des travaux

Dans un premier temps, les travaux vont porter sur la mise en sécurité de l'ensemble avec :

- Une dépose en conservation de la souche de cheminée afin d'anticiper un éventuel effondrement
- Une dépose de l'intégralité de la façade en pan de bois sud
- Une conservation avec étaieement de la façade en pan de bois nord
- Déblaiement avec tris et conservation des éléments

Dans un second temps, un projet de reconstruction de la maison

Financement

Les assurances devraient prendre en charge une partie du sinistre. La Ville souhaite néanmoins solliciter des subventions et accompagner l'élan populaire constaté en lançant un appel à la générosité via la Fondation du Patrimoine. Cette campagne de mécénat qui a pour base le sinistre de la Maison de la Mère Pourcel a vocation à traiter plus globalement du Patrimoine de la Ville.

La Ville de Dinan souhaite donc s'inscrire dans la campagne portée par la Fondation du patrimoine « Plus Jamais ça » ! Dans une perspective de dons excédentaires par rapport au montant versé par les assurances, les dons seraient redirigés vers la restauration des remparts de Dinan.

La Fondation du Patrimoine

La Fondation du patrimoine est une Fondation reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti. Son statut lui permet de délivrer des reçus fiscaux pour les dons perçus. Ces reçus ouvrent droit à des réductions d'impôt. À l'issue de la collecte, la Fondation prélèvera 6 % du montant total des dons reçus.

*

* *

Ainsi, considérant ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 VOIX POUR et 1 ABSENTION** (M. FORGET) d'autoriser M. le Maire à signer la convention de souscription relative à la campagne portée par la Fondation du patrimoine « Plus Jamais ça ! ».

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Olivier BOBIGEAT

Cela nous permet de nous ouvrir aux paiements en ligne, ce que nous ne faisons pas aujourd'hui.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Je précise que Michel FORGET a dû nous quitter et a donné son pouvoir à Franck BRAULT.

Stéphanie MISSIR

Vous avez pu constater comme moi sur les réseaux et j'ai fait le test. La page qui apparait n'est pas sécurisée. Dans ce cas on ne va pas plus loin.

Didier LECHIEN

Violaine BEASSE va pouvoir nous préciser cela.

Violaine BEASSE (chargée des financements externes)

La fondation du patrimoine a répondu sur les réseaux, en fait la page est bien sécurisée mais elle apparaît non sécurisée sur certains navigateurs.

Didier LECHIEN (Maire)

En effet cela peut faire peur. Il faut qu'ils corrigent cela rapidement.

Merci

D'autres questions ?

On passe au vote. 1 abstention M. FORGET.

AFFAIRE N°3 FINANCEMENTS EXTERNES – Financement de l'accueil boutique du château

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Depuis 2014, la Ville a engagé un important programme de restauration et de valorisation de son château classé au titre des monuments historiques depuis 1886. Ce projet a pour objectif de réhabiliter, de valoriser et d'animer le château de Dinan, pour en faire un site touristique majeur de la destination « Dinan-Vallée de la Rance » qui s'inscrit elle-même dans la destination « Cap-Fréhel, Saint-Malo, Baie du Mont-Saint-Michel » retenue par la Région Bretagne.

La création d'une boutique accueil fait partie intégrante du projet château. Le bâtiment assurera les fonctions d'accueil, de boutique mais aussi de « sas » permettant aux visiteurs de s'intégrer progressivement dans l'atmosphère et l'histoire du site.

Une subvention du contrat de territoire d'un montant de 170 000 € a été accordée le 28 juin 2017 pour l'intégralité du projet Château (restauration, scénographie et boutique accueil). Une subvention du contrat de partenariat d'un montant de 194 175 € a été approuvée lors du comité unique de programmation le 14 décembre 2016 portant sur la valorisation du château (scénographie et espace accueil-boutique). Une subvention de 65 000 € a déjà été accordée par l'Etat le 1^{er} août 2018 au titre la dotation de soutien à l'investissement public local-Contrat de ruralité.

Le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous porte sur les dépenses d'investissement HT:

Dépenses en €		Ressources en €		
Construction d'un accueil boutique	378 755 €	Département Contrat de Territoire (au prorata)	56 667 €	15 %
		Région Bretagne Contrat de Partenariat (au prorata)	64 725 €	17 %

		Etat Dotation d'équipements des territoires ruraux	65 000 €	17 %
		Autofinancement	192 383 €	51 %
Total	378 775 €	Total	378 775 €	100%

Délais de réalisation : Fin 2019

*

**

Vu la délibération du 24 février 2015 relative au projet château,

Vu la délibération du 31 mars 2016 relative au projet d'accueil boutique,

Considérant ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (M. BERTIER et M. BRAULT) :

1. De valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus.
2. D'approuver le soutien financier de l'Etat à hauteur de 65 000 € au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux.
3. D'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Mme MISSIR, M. FORGET et Mme BRIEC-LAME ne prennent pas part au vote.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Didier LECHIEN Maire

Des questions ?

Didier DERU

Je crois que l'on parle plutôt de destination Cap Fréhel – St-Malo - Baie du Mont-St-Michel.

On en est où sur l'accueil, c'est une billetterie ou une boutique billetterie ?

Cécile PARIS

Il y aura une petite boutique car c'est important, les familles ont envie de rapporter un petit quelque chose. Mais comme pour le château, j'attends votre avis.

Didier DERU

Je vous ai répondu.

Cécile PARIS

Vous m'avez dit que vous n'auriez pas fait cela....

Stéphanie MISSIR

Les anciens élus de l'opposition de Dinan s'étaient opposés, donc on ne prend pas part au vote même si on est ravis que les conditions de travail de l'agent d'accueil s'améliorent. Ce sera forcément plus joli que l'accueil aujourd'hui mais on aurait souhaité une mutualisation avec l'office de tourisme.

Bruno BERTIER

Je ne vais pas me retirer du vote mais j'avais la même position donc je vais m'abstenir. Je trouve par contre que le château est une vraie réussite. Vous voyez Mme MEAL, l'opposition peut aussi dire des choses intéressantes mais à force de caricaturer, on se caricature toute seule. Bravo, le château est une réussite. Sur la boutique, je pense qu'on pouvait faire une économie avec l'office de tourisme mais en même temps on ne va pas rester avec la cabane en bois à l'entrée du château. On ne va pas entrer à nouveau dans la polémique donc je m'abstiens.

Didier LECHIEN

La nouvelle scénographie connaît un vrai succès, voici les chiffres. Entre le 10 et le 30 juin, nous avons accueilli 4 814 visiteurs auxquels il faut ajouter 2 114 visiteurs gratuits. A titre de comparaison entre le 10 et le 30 juin 2018, nous avons accueilli 2 691 visiteurs et 938 en 2013. Soit une augmentation de 638 % et une augmentation des recettes de 618 %. Ce qui montre bien que le choix de réhabiliter le château, de mettre en valeur l'histoire et l'architecture de ce monument est un choix judicieux et tous les retours sont positifs. La scénographie avant-gardiste plait beaucoup.

On passe au vote.

AFFAIRE N°4 : FINANCEMENTS EXTERNES – Adhésion à l'Association Française de Fundraisers

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La Ville de Dinan mène une politique active pour optimiser ses recettes grâce à la recherche de subventions auprès des partenaires publics. En parallèle, elle souhaite développer le recours aux financements privés auprès des entreprises et des particuliers.

L'Association Française des Fundraisers (AFF), 14 rue de Liège, 75009 PARIS, est une association qui fédère les professionnels de la levée de fonds auprès du secteur privé et du mécénat de tous les secteurs de l'intérêt général. Elle a pour but de former et d'informer les professionnels de la collecte de fonds et du mécénat.

Organisme de formation agréé dédié aux métiers de la levée de fonds, cette association accompagne la montée en compétences des professionnels par la formation, l'information et l'échange.

Fort de son réseau de professionnels de la levée de fonds, l'association a pour vocation d'être un lieu de rencontre et de partage de bonnes pratiques, tant sur le plan éthique que technique. Véritable centre de ressources, l'association constitue un lieu d'observation et d'analyse des méthodes, d'identification des acteurs innovants etc... Elle organise des rencontres à Paris et anime des groupes régionaux (création du groupe Bretagne en 2017).

Une adhésion individuelle au tarif de fin d'année de 84 € pour l'année 2019, permettrait à l'agent en charge de financements externes :

- d'avoir accès à des ressources en ligne sur le site de l'AFF,
- de pouvoir assister à des rencontres dédiées aux adhérents en régions,

- de bénéficier de tarifs préférentiels sur les formations AFF,
- de bénéficier de conseils techniques et juridiques sur la levée de fonds,

*

* *

Considérant ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Dinan à L'Association Française des Fundraisers (AFF) sise 14 rue de Liège, 75009 PARIS.
2. La dépense en résultant, d'un montant de 84 € pour l'année 2019, est inscrite au budget Ville.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Stéphanie MISSIR

Il y aura des formations, des informations qui seront dispensées. Est-ce que les élus pourront être informés ?

Violaine BEASSE

Les élus pourront regarder dans leur catalogue de formation et il y a un réseau Bretagne.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. On passe au vote. Unanimité.

AFFAIRE N°5 : BIBLIOTHEQUE - Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques (FRAB)

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Afin de compléter son fonds iconographique local, la Bibliothèque municipale de Dinan a fait l'acquisition de six dessins de Félix Benoist, pour un coût de 1 016 euros TTC.

A la disposition des chercheurs et chercheuses, ces dessins complètent le fonds iconographique de la bibliothèque pour une meilleure connaissance de Dinan et de son pays. Ils revêtent un caractère documentaire particulièrement intéressant par la représentation des lieux et des bâtiments, dont certains ont disparu ou ont été détruits. Ils alimentent également les rares témoignages iconographiques sur Dinan des années 1850-1860.

Plan de financement HT

Dépenses	Recettes	
800 €	Subvention FRAB	640 €
	Autofinancement	160 €
800 €		800 €

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver la sollicitation, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, d'une subvention pour l'acquisition de ces six dessins de Félix Benoist, au titre du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques.

Joëlle LE GUIFFANT présente l'affaire.

Joëlle LE GUIFFANT

C'est très intéressant d'avoir ces dessins dans les fonds patrimoniaux de la bibliothèque. Nous avons déjà des éléments du 20^{ème} mais les témoignages iconographiques de 1850 - 1860 sont rares.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Stéphanie MISSIR

Je vous avais fait parvenir une œuvre. Il y en a qui sont en vente actuellement et c'est intéressant. On est plus coloré, plus dans un genre comme Van Gogh. Je voulais savoir quel était le process dans ces choix d'acquisition d'œuvres.

Joëlle LE GUIFFANT

Ca pourrait être aussi acheté par la Société des Amis du Musée et de la Bibliothèque, c'est aussi l'objet de l'association et ils ont des subventions pour cela. On pourrait leur soumettre cette œuvre. En effet l'œuvre que vous m'aviez envoyée était très originale et très gaie.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

On passe au vote. Unanimité.

AFFAIRE N°6 : ATTRACTIVITE - Mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable pour soutenir les commerçants impactés par les travaux du quartier de la gare.

Rapporteur : M. SACHET

En 2015, la Ville de Dinan a engagé une étude de programmation urbaine sur un vaste périmètre de onze hectares, compris entre la rue Deroyer et la rue du Capitaine Hesry au nord-ouest de la commune. L'enjeu consistait à réfléchir à une redynamisation de ce quartier emblématique par un développement urbain visant à offrir une nouvelle attractivité à la Gare et ses abords (pôle d'échange multimodal, requalification du parvis, etc.), à garantir les mobilités entre quartiers et une meilleure intermodalité des déplacements, à préserver et mettre en valeur l'identité architecturale et patrimoniale du quartier.

Par délibération du 15 novembre 2016, le conseil municipal de Dinan a validé, à l'unanimité, les conclusions de l'étude de programmation du quartier de la gare et a décidé d'orienter son programme d'actions autour de quatre priorités dont la réfection du secteur « sud gare » en 2019.

Par délibération du 19 décembre 2018 la commune nouvelle de Dinan a approuvé la réalisation du projet gare consistant à revoir l'aménagement des espaces publics depuis la rue Carnot jusqu'à la rue Deroyer sur une longueur d'environ 400 mètres linéaires intégrant la réfection de la place du 11 novembre et la réalisation d'un mail planté en lieu et place de la gare routière, dont le déplacement a été acté à l'issue des phases de consultation.

Les premiers travaux sur ce périmètre sont engagés depuis mai 2019 et la livraison finale est prévue pour fin 2019.

Afin d'anticiper les répercussions de ces interventions d'ampleur sur l'activité économique, il est proposé au Conseil municipal la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable destinée à indemniser les préjudices subis par les commerçants et artisans du quartier de la Gare.

Ce type de dispositif est régulièrement mis en œuvre par des collectivités à l'occasion de la réalisation de projets structurants de manière à soutenir le tissu économique sur des périodes de travaux prolongées dans le temps (ex : le Pôle d'Échange Multimodal de Saint-Brieuc, le Triskell à Lorient, le Tramway de Brest).

Le fonctionnement de cette instance a vocation à correspondre à la durée des travaux.

Il est proposé que cette commission soit présidée comme il est d'usage par un magistrat désigné par le Tribunal Administratif de Rennes et soit composée de :

- 3 élus de la commune nouvelle de Dinan (et 3 suppléants) ;
- 1 représentant de la CCI (et 1 suppléant) ;
- 1 représentant de la Chambre des métiers (et 1 suppléant) ;
- 1 commissaire aux comptes ou représentant de l'ordre des experts comptables (et 1 suppléant) ;
- un représentant de Dinan Territoire Commerçant ;
- le trésorier payeur ou son représentant.

L'instruction se fera suivant le règlement (proposé en annexe). Les montants d'indemnisation déterminés par cette commission indépendante ont ensuite vocation à être soumis à l'approbation du conseil municipal.

*
* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 approuvant la réalisation du projet Gare,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la mise en place de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) relative aux travaux réalisés dans le cadre du projet Gare ;
2. De désigner 5 élus afin de représenter la commune nouvelle dans la CIA (ainsi que 5 suppléants) :
Titulaires : M. FORGET, M. BERTIER, M. SACHET, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE.
Suppléants : Mme MISSIR, M. BONENFANT, M. BRUNET, M. BADOUAL, Mme MEAL.
3. D'approuver le règlement proposé.

Maxime SACHET présente l'affaire

Maxime SACHET

Les élus proposés sont : Olivier BOBIGEAT, Maxime SACHET, Michel FORGET.

En suppléants : Bernard BONENFANT, David BRUNET, Stéphanie MISSIR.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Bruno BERTIER

Je me porte également candidat, étant membre de la commission commerce.

Didier LECHIEN (Maire)

Ce sont des candidatures, on va voter.

Didier DERU

Je me réjouis de la mise en place de cette commission. Il y a des commerçants de ce quartier que je fréquente qui sont en très grande souffrance. Je crains que pour certains d'entre eux cela arrive un peu trop tard.

Sur le règlement de la commission, il y a un problème et j'ai toujours tendance à faire confiance aux commissions. On parle d'une perte de chiffres d'affaires supérieure ou égale à 10%. Le problème c'est qu'on n'a pas de point de départ, on ne peut pas comparer. Est-ce qu'on est obligé de maintenir la notion de 10% ou est-ce qu'on peut laisser la commission décider ? Il faudrait peut-être préciser par comparaison avec les 3 dernières années. Si on laisse comme ça, ça me paraît compliqué.

Sur le choix des membres, vous prévoyez un commissaire aux comptes et un expert comptable. On ne mélange pas les choux et les carottes. Soit on va vers un expert comptable ou un représentant de l'ordre ou un commissaire aux comptes. Ce n'est pas le même ordre. Il faudrait vérifier ce point.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci, on va vérifier.

Régis de BELLEVUE

Je me pose la question de la généralisation. On va avoir le même cas pour le quartier des Cordeliers.

Didier LECHIEN (Maire)

Ca ne rentre pas dans le même cadre, ce n'est pas le même dispositif.

Régis de BELLEVUE

Pourquoi le quartier de la gare ? On aurait pu aussi à l'époque penser au port...

Stéphanie MISSIR

Je pense aussi qu'il serait intéressant pour les sinistrés du quartier de la Mère Pourcel de peut-être mettre en place un procédé similaire qui permettrait de faire une avance de trésorerie aux commerçants, ou des prêts à taux 0, en attendant qu'ils perçoivent une aide de leur assurance.

Bruno BERTIER

Je pense qu'il va falloir être très pédagogue avec les autres quartiers pour leur expliquer qu'ils ne sont pas éligibles. Un commerçant aujourd'hui va avoir du mal à comprendre pourquoi on aide une rue et pas la sienne. Il va falloir avoir cette pédagogie. Et voir aussi comment la ville peut aider sous une autre forme ceux qui ne seront pas éligibles, je n'ai pas la solution. Il faudrait en parler en commission commerce. Peut-être faire des animations, des actions ? On va encore dire, Stéphanie MEAL, que je joue sur la peur, mais certains commerçants suite à la Mittrie et à la Mère Pourcel pensent qu'ils jouent de malchance. Il faut donc que la commission réfléchisse aux moyens d'aider les autres quartiers.

Maxime SACHET

Pour les années de référence pour la base de calcul, ce n'est pas écrit mais il est d'usage en effet de se baser sur les trois années. On peut l'inclure dans le règlement. Pour ce qui est de ce type de commission pour d'autres zones, on ne fait pas ce qu'on veut, on parle de subvention d'une collectivité à une entreprise. Il y a un cadre légal. On recherche cependant toutes les aides qui pourraient être apportées notamment avec les partenaires comme la CCI, l'URSSAF, les impôts... Pour certains commerçants comme la Mittrie ou la Mère Pourcel, on va les recevoir bientôt.

Guy BADOUAL

Je voulais simplement dire. Il faut faire un distinguo entre les pertes subies suite à des travaux et celles subies suite à un dégât garanti, comme un incendie par exemple. Dans ce cas, il y a des pertes indirectes et des pertes directes consécutives. Suite à des incendies, cela est pris en charge, normalement par les assureurs. Cela fait partie des pertes indirectes non consécutives, elles ne sont pas directement concernées par le sinistre mais il y a des préjudices consécutifs. Dans le contrat de la ville, ces pertes-là sont normalement comprises. Après les délais peuvent être longs en attendant que les recours soient faits. Mais comme c'est garanti, je ne vois comment la ville peut se substituer à l'assurance. Après on part dans un problème de Droit et cela peut être compliqué.

Olivier BOBIGEAT

Je voudrais ajouter que les dommages collatéraux ne sont pas comme les dommages directs. Vous avez parlé tout à l'heure de travaux comme au port où là cela embellit le quartier. On sait qu'après ce genre de travaux les commerçants en ont tiré un bénéfice. Là, on est dans un cas différent puisque ceux qui souffrent ne sont pas ceux de la place de la Gare mais ceux de la rue Carnot. Ils subissent des dommages collatéraux mais n'auront tous les bénéfices des travaux comme les ont eu la rue Ste Claire ou le port. Il n'y a pas de compensation. D'où la création de cette commission.

Didier DERU

On est dans la technique. Les personnes vont faire de l'assimilation. Je vois mal la collectivité pouvoir faire quelque chose, il y a des banques. On peut avoir une affirmation de sincérité sur le fait qu'il y aura un dédommagement par l'assurance. On peut mobiliser une créance avec comme garantie le fait que la somme soit versée par l'assurance à la banque. Le problème c'est que l'on s'inquiète de ça souvent quand on est dans le mur or il y a des solutions judiciaires qui existe mais il faut que les commerçants anticipent. Le problème franco français c'est que l'on ne gère pas assez en amont. Il faut inciter les commerçants à signaler quand ils ont un problème. Aux Etats-Unis on parle de se mettre sous la protection de la justice. En France c'est plutôt le goudron et les plumes. Il faut expliquer aux gens que des procédures existent.

Yannick HELLIO

J'en profite pour vous faire un point sur le chantier. La première partie de voirie a été coulée en béton. La semaine prochaine, l'accès piéton sera ouvert, l'accès voiture rue du Capitaine Hesry / rue Carnot ouvrira début août. On gagne un mois donc l'impact sur le commerce de proximité devrait être moins fort.

Stéphanie MISSIR

Où en est-on des arbres ? Je n'aurais pas posé la question mais puisque vous parlez du chantier...

Didier LECHIEN

On replante.

Maxime SACHET

Sur les demandes d'autres commerçants, à chaque fois qu'il y a des travaux en ville on va voir les commerçants et on évalue l'impact que cela peut avoir ou pas sur la santé financière des commerces. Il y a aussi différents outils de prévention par la CCI, le Tribunal de Commerce... avec de la bienveillance

de leur part. Dernière chose, il est d'usage que l'enveloppe représente environ 1% du montant des travaux soit environ 30 000€ dans le cas de la gare.

Didier LECHIEN (Maire)

Pour tous les commerçants, peu importe l'endroit où ils se trouvent, nous ferons tout pour les aider. Tout en respectant les dispositifs prévus par la loi. Nous sommes là sur des conséquences de travaux. La mise en place de cette commission est là pour éviter tout risque contentieux. Pour l'incendie de la Mère Pourcel, il y a une prise en charge spécifique à mettre en place, ce que nous faisons en lien avec nos partenaires. Je rappelle que les services de la ville sont à la totale disposition des commerçants pour les accompagner dans le montage de leur dossier ou pour leur fournir les attestations dont ils auront besoin. Il y a un autre dossier dont nous devons reparler, pour redynamiser le commerce, en lien avec Dinan Territoire Commerçant, nous avons la volonté de renforcer les moyens à disposition des commerçants. Nous mobiliserons les moyens mobilisables, les aides financières quand c'est possible et dans un cadre légal, les animations ...

Il y a trois postes de titulaires et trois postes de suppléants. Sont candidats

Titulaires : Michel FORGET, Bruno BERTIER, Maxime SACHET, Olivier BOBIGEAT

Suppléants : Stéphanie MISSIR, Bernard BONENFANT, David BRUNET

On passe au vote.

Didier DERU

On peut peut-être mettre 4 personnes ?

Maxime SACHET

Tout en sachant que tout le monde ne sera pas forcément disponible.

Didier LECHIEN

On passe à 5 membres :

Titulaires : Michel FORGET, Bruno BERTIER, Maxime SACHET, Olivier BOBIGEAT, O MIEL-GIRESSE

Suppléants : Stéphanie MISSIR, Bernard BONENFANT, David BRUNET, Guy BADOUAL, Stéphanie MEAL.

On passe au vote. Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°7: CONSEIL MUNICIPAL – Mise en place d'un emploi tripartite pour DINAN ARMOR JUDO

Rapporteur : M. JOUNEAU

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés à parts égales entre une ou plusieurs communes, l'association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet dans le cadre d'un CDD de 3 ans, renouvelable une fois. Cet agent pourra être mis à disposition des communes, par l'association, à hauteur de 30 % de leur temps de travail.

Les clubs de judo des communes de Dinan, Plancoët, Plélan le Petit, Evran et Beaussais sur Mer ont exprimé, fin 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite. Ils ont en effet entrepris, courant 2018, un rapprochement en vue de ne former qu'un seul club. Ce club maintiendrait ses lieux de pratiques dans les communes concernées mais ne disposerait plus que d'une seule structure

organisationnelle (bureau et conseil d'administration). Les entraîneurs du club interviendraient alors indifféremment sur chacun des sites.

Dinan Agglomération ainsi que les maires des 4 communes concernées se sont montrés favorables à cette demande.

Le club de judo envisage donc le recrutement d'un entraîneur salarié diplômé d'Etat dès que les communes associées auront validé les modalités du dispositif. Ces modalités feront l'objet d'une convention entre les communes associées et Dinan Agglomération qui validera définitivement le contrat tripartite.

Les contributions des communes correspondront aux subventions versées jusqu'à présent par celles-ci à leurs clubs respectifs, elles seraient donc, désormais, fléchées vers le financement de l'emploi tripartite :

- Commune nouvelle de Dinan : 3 200 €
- Commune de Plancoët : 3 059 €
- Commune de Plélan le Petit : 1 700 €
- Commune d'Evran : non précisé.

Pour 2019, il ne sera pas procédé à d'autres versements que ceux déjà effectués au titre des subventions de l'année en cours.

Pour les années 2020 et suivantes, les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution et ce, jusqu'au terme du contrat. Par ailleurs, il pourrait être nécessaire qu'une commune porte la responsabilité du contrat. Dans ce cas, une convention devra être établie entre les communes partenaires pour fixer les modalités de remboursement.

Le club prendra les dispositions nécessaires pour mettre à jour ses statuts auprès de la Préfecture. Il s'engagera à respecter et à faire respecter les règles en encadrant les contrats tripartites notamment en termes de niveau de qualification et de conditions contractuelles de planification de la charge de travail. Il s'engagera également à maintenir une activité judo sur ces mêmes communes et à y promouvoir la pratique du judo, notamment auprès des jeunes et des publics socialement et économiquement éloignés de l'activité sportive.

Le club s'engagera, enfin, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie du club : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Dans les mois précédents la fin du premier contrat de 3 ans, le club convoquera les parties prenantes, afin de réaliser un bilan de cette expérience et de prendre une décision quant au renouvellement du dispositif.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion du club sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique et en matière de mise à disposition d'infrastructures.

Dans ce contexte, les communes associées ont décidé de s'engager à présenter au prochain vote de leur conseil municipal un document d'intention.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création d'un emploi tripartite pour Dinan Armor Judo entre l'association, Dinan Agglomération et les communes Dinan, Plancoët, Plélan le Petit et Evran.
2. D'autoriser M. le Maire à signer la convention qui reprendra l'ensemble des engagements.

Matthieu JOUNEAU présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

René DEGRENNE

Je pense que l'on peut se féliciter de cette mutualisation d'emploi. C'est l'occasion de saluer l'éducateur qui va partir qui a fait un travail remarquable.

Didier LECHIEN (Maire)

On passe au vote.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°8 : POLITIQUE DE LA VILLE - COFINANCEMENT D'UN POSTE D'ADULTE RELAIS

Rapporteur : Mme MEAL

Le 2 juillet 2015, à Dinan,

- Le Préfet des Côtes d'Armor,
- Le Président du Conseil Régional,
- Le Président de Conseil Départemental,
- Le Président de Dinan Communauté (Dinan Agglomération depuis le 01/01/2017),
- Le Maire de Dinan (Commune Nouvelle Dinan-Léhon depuis le 01/01/2018),
- Le Recteur d'Académie,
- Le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor,
- Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- La Directrice Générale de Dinan-Habitat,
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé.

signaient le Contrat de Ville 2015/2020 de la Communauté d'Agglomération de Dinan.

Ce contrat vise à réduire l'écart de développement entre le quartier prioritaire «Bretonnière, L'Ecuyer, Les Essarts » et l'unité urbaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. Les axes de travail s'articulent autour de trois piliers : le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale et le cadre de vie.

La loi n°2014-173 de programmation pour la politique de la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit une démarche participative forte, associant divers partenaires (associations, bailleurs sociaux, services de l'Etat, collectivités territoriales,...) et aussi les habitants. Un conseil citoyen doit ainsi être constitué.

Afin de développer des missions de médiation sociale auprès des habitants, des associations locales, des partenaires impliqués sur le quartier prioritaire et d'accompagnement des membres du conseil citoyen, l'Etat préconise le recrutement d'une personne adulte relais et participe au financement du poste pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois. Les conditions de recrutement sont :

- être âgé de plus de 30 ans,
- être sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ;
- résider dans un quartier prioritaire.

La ville de Dinan, en accord avec l'EPCI (extrait du registre des délibérations de Dinan Communauté du 29 juin 2015), a recruté une personne adulte relais, signé une première convention « Adulte-Relais » avec l'Etat le 12 novembre 2015 et validé le cofinancement du poste selon le schéma suivant :

PARTICIPATION FINANCIERE /an de novembre 2015 à octobre 2018

ETAT CGET	Dinan	Dinan Communauté
17 938,40 €	6 231 €	6 231 €

Suite à l'évolution du territoire (EPCI et ville centre), à la revalorisation de l'aide annuelle de CGET au 1^{er} juillet 2018) et au renouvellement de la convention « Adulte relais » conclue entre la Commune de DINAN et l'Etat, il est nécessaire de faire évoluer et acter de nouveau l'accord de participation conclu entre la Commune de DINAN et DINAN Agglomération.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a permis de recentrer les missions du poste sur l'accompagnement des publics spécifiques. La nouvelle convention « Adulte-Relais » rédigée le 17 octobre 2018, avec effet au 23 octobre 2018, les précise ainsi qu'il suit :

- Concourir, développer et entretenir le lien social
- Accueillir, écouter, informer les habitants sur leurs démarches ;
- Faciliter le dialogue social entre les services, les acteurs de proximité et les usagers ;
- En lien avec les partenaires locaux, repérer les personnes isolées et les publics fragilisés et développer l' « allez-vers » ;
- Accompagner et co-animer le conseil citoyen dans ses missions : encourager l'expression et la participation des habitants, participer à la co-construction du contrat de ville ;
- Contribuer à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiatives et de projet des habitants du quartier ;
- Accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents et l'implication dans le partenariat local ;
- Prévenir et aider à la résolution de petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue entre générations.

Concernant le cofinancement du poste de l'adulte relais, le tableau ci-dessous présente la répartition du financement pour la période du 5 novembre 2018 (date de recrutement de l'adulte-relais) **au 4 novembre 2021** (date de fin du contrat adulte-relais).

- Coût prévisionnel annuel chargé du poste Adulte-relais : **27 770, 16 €** (dont salaire prévisionnel brut : 19 419,84 € - charges patronales : 8 350, 32 €)
- **Répartition annuelle du financement du poste :**

ETAT CGET	Dinan	Dinan Agglomération
-----------	-------	---------------------

19 349,15 €	4 210,50 €	4 210,50 €
-------------	------------	------------

Une nouvelle convention de partenariat entre la ville et Dinan Agglomération actera l'engagement de celle-ci à rembourser à la ville de Dinan 50% de la dépense restant à financer après déduction de la subvention de l'Etat, en fin d'année civile, sur présentation d'un titre de recette.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser M. le Maire à solliciter de Dinan Agglomération une participation financière pour le poste d'adulte relais.
2. D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Stéphanie MEAL présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

On passe au vote. Unanimité.

AFFAIRE N°9 : DOMANIALITE – Convention financière entre la Ville et la Gendarmerie pour la prise en charge des frais d'hébergement des renforts de gendarmerie pendant l'été 2019

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Chaque année, la Ville connaît une forte augmentation de sa population en période estivale. Afin de continuer à assurer la sécurité de tous dans de bonnes conditions, des effectifs de gendarmerie sont appelés en renfort auprès de la brigade de Dinan pour les mois de juillet et août.

Afin de loger ces personnels, la Ville conventionnait jusqu'à présent avec le lycée de la Fontaine des Eaux et la Région, pour obtenir l'usage, à titre onéreux, d'un appartement et de chambres au sein du lycée. Elle passait ensuite une convention avec la Gendarmerie pour mettre à disposition de cette dernière les mêmes locaux, sans contrepartie financière.

En 2018, des difficultés concernant l'assurance des occupants ont été soulevées : en effet, la Région sollicitait de la Ville qu'elle assure en responsabilité civile les gendarmes logés par ses soins, ce qui s'est révélé juridiquement impossible, s'agissant de personnel d'Etat et non pas de personnel communal.

Il est apparu à cette occasion que ces modalités de conventionnement n'étaient pas celles pratiquées sur d'autres zones géographiques : il est en effet préférable que le lycée (la Région) contractualise directement avec la Gendarmerie pour l'utilisation des locaux. Cette dernière règle ainsi directement ses frais d'hébergement et assure son propre personnel.

La Ville rembourse dans un second temps la Gendarmerie, pour les frais engagés. Pour l'été 2019, ces frais s'élèvent au total à 3 200 €.

En tout état de cause, la prise en charge financière par la Ville demeure établie sur les mêmes bases que les années passées. Mais la Ville n'a plus à intervenir dans la convention d'hébergement, puisque les locaux ne lui appartiennent pas.

*
* *

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Ville 2019,

Considérant le projet de convention devant intervenir entre la Ville et la Gendarmerie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le projet de convention de participation financière devant intervenir entre la Ville et la Gendarmerie Nationale, en vue de rembourser les frais engagés par cette dernière au titre de l'hébergement des renforts estivaux de gendarmes du 1er juillet au 31 août 2019.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention. La dépense en résultant est inscrite au budget Ville 2019, en section Fonctionnement – nature 62878.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Bruno BERTIER

Est-ce que Dinan agglomération a été contacté pour le règlement ?

Didier LECHIEN

Non car cela fait partie des charges de centralité. Donc c'est pour la ville.

On passe au vote.

Unanimité.

AFFAIRE N°10 : AFFAIRES GENERALES - Protocole d'accord - Travaux de réparation d'un mur situé au 25, rue du Petit Fort - Parcelle AH 23

Rapporteur : M. HELLIO

En 2014, suite à des fuites sur un réseau d'eau souterrain, un mur de la propriété situé au 31, rue du Petit Fort s'est effondré, entraînant dans sa chute une partie du chemin communal qui passe au-dessus. Ce chemin relie le quartier des Combournaises au port de Dinan. Pour des raisons de sécurité, il a dû être fermé à la circulation.

Des travaux de remise en état du mur effondré ont été réalisés par l'entreprise Lefèvre SA (22590 Pordic). Suite à ces travaux, M. et Mme Ronsseray ont allégué des dommages sur le mur de soutènement de leur propriété située au 25, rue du Petit Fort. Leur propriété est localisée au-dessus du chemin communal, dans le prolongement de la zone affectée.

L'interdiction de passage du chemin a donc dû être maintenue pour la sécurité des usagers.

La Ville a considéré que l'état de dégradation du mur du couple Ronsseray était lié à sa vétusté et à l'action de la végétation poussant entre les pierres. Ces faits ont été confirmés par un expert et un arrêté de péril a été pris le 8 septembre 2017 mettant en demeure M et Mme Ronsseray d'effectuer la réfection de leur mur en vue de la réouverture du chemin communal. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes le 21 novembre 2017 par les consorts Ronsseray. Le tribunal administratif ne s'est pas encore prononcé sur ce recours.

M et Mme Ronsseray ont fait établir un devis pour la réfection du mur. Il s'élève à 4 903,62 euros

Afin d'envisager une solution amiable, les parties ont fait appel à une expertise via leurs assurances respectives. Le 20 juin 2019, une réunion d'expertise a eu lieu en présence de toutes les parties. Elle a débouché sur un projet d'accord qu'il convient de soumettre au conseil municipal.

Il est proposé que le coût des travaux soit pris en charge pour 1/3 par l'entreprise Lefèvre, pour 1/3 par la ville de Dinan et enfin pour 1/3 par M. et Mme Ronsseray soit une somme de 1 634, 54 euros pour chacune des parties. L'entreprise Lefèvre et les consorts Ronsseray ont d'ores et déjà signé ce protocole.

Une fois les travaux réalisés, l'arrêté de péril susvisé pourra faire l'objet d'une mainlevée et le chemin communal pourra enfin rouvrir aux piétons.

*
* *

Vu le projet de protocole d'accord,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver les conditions prévues dans le protocole d'accord, à savoir la prise en charge par la ville de Dinan du tiers des frais de remise en état du mur situé sur la parcelle AH 23 soit la somme de 1 634,54 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ce protocole d'accord.

Yannick HELLIO présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions sur ce protocole qui va nous permettre de rouvrir ce chemin?

Pas de questions, on passe au vote. Unanimité

AFFAIRE N° 11 : FINANCES – Cession de bien mobilier

Rapporteur : M. LE MAIRE

En application de la délibération du 9 janvier 2018 donnant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, le Conseil Municipal reste compétent pour autoriser les aliénations de gré à gré de biens mobiliers d'un montant supérieur à 4 600 €.

La Ville de Dinan a reçu, le 14 juin dernier, une offre d'un montant de 5 327 euros, dans le cadre de la vente aux enchères d'un camion benne de marque Iveco sur le site internet de courtage d'enchères Agorastore.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de ce bien, répertorié à l'inventaire sous le numéro 2007103 (année d'acquisition : 2007), pour le montant de 5 327 euros.

*
* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°5 du 9 janvier 2018 portant délégation de pouvoir consentie par le Conseil Municipal au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'autoriser M. le Maire à céder le bien mobilier suivant :
un camion benne de marque Iveco, répertorié à l'inventaire sous le numéro 2007103 (année d'acquisition : 2007), pour le montant de 5 327 €.
2. D'autoriser M. le Maire à signer les actes associés à cette cession, notamment émettre le titre de recette.
3. De sortir le bien de l'actif de la Ville.

M. le Maire présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Pas de questions, on passe au vote. Unanimité

AFFAIRE N°12 : CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Par délibération du 09/01/2018, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

*
* *

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 09 janvier 2018,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal, depuis avril 2019.

Numéro	Date	Objet	Exécutoire le
2019/04	19/03/2019	Tarifs 2019 - Centre technique municipal	28/03/2019
2019/05	19/03/2019	Tarifs 2019 - Culture Journées européennes des Métiers d'art	28/03/2019
2019/06	28/03/2019	Avenant pour la régie Droits de déménagement	01/04/2019
2019/07	29/03/2019	Avenant pour la régie Droits de place	01/04/2019
2019/08	29/03/2019	Avenant pour la régie Musée Yvonne Jean Haffen	01/04/2019
2019/09	03/04/2019	Avenant pour la régie Menues dépenses de l'hôtel de ville	05/04/2019
2019/10	28/03/2019	Aménagement de l'éclairage public projet Gare - 1 ^{ère} phase	04/04/2019
2019/11	28/03/2019	Aménagement de l'éclairage public projet Gare - 2 ^{ème} phase	04/04/2019
2019/12	28/03/2019	Illumination de la Gare	04/04/2019
2019/13	02/05/2019	Avenant N°1 Création d'une régie de recettes : expositions	07/05/2019

M. le Maire présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Pas de questions, on passe au vote. Unanimité

L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie.

Une précision, j'avais évoqué que nous ferions un point sur le bilan de prévention et de sécurité ainsi que sur le bilan social lors de cette séance mais en raison de la surcharge de travail des services à la suite du sinistre de la Mère Pourcel, nous avons été dans l'obligation de reporter ces points.

Stéphanie MISSIR

Pourrons-nous avoir le calendrier des conseils du deuxième semestre ?

Didier LECHIEN (Maire)

Nous allons vous le communiquer dans les prochains jours. Bonnes vacances à tous !

La séance est levée à 23 heures.